RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

CCPMA PRÉVOYANCE

Rapport de gestion **2020**

AGRICA PRÉVOYANCE

SOMMAIRE

AGRICA, le spécialiste retraite supplémentaire au service du monde agricole
P.4

LA GESTION FINANCIÈRE du régime
P.6

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2020 commentaires sur les comptes
P.8

CHIFFRES CLÉS du groupe AGRICA
P.10

CHIFFRES CLÉS

DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE EN 2020

PLUS DE
62,5 M€
DE PRESTATIONS VERSÉES

165,3 M€
DE COTISATIONS

295 971
COTISANTS

4 759
ENTREPRISES ADHÉRENTES

Préambule

Au cours d'une année 2020 bousculée par une crise sanitaire sans précédent, CCPMA PRÉVOYANCE, conformément à ses engagements, s'est attachée à poursuivre les travaux de transformation de votre régime de retraite supplémentaire en Plan d'Épargne Retraite afin que les adhérents bénéficient, en 2022, d'une offre compatible avec les dispositions de la loi PACTE.

La mise en conformité du régime avec ces dispositions a conduit CCPMA PRÉVOYANCE à présenter un dossier d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui supervise le secteur des assurances, afin d'autoriser l'institution à commercialiser, en sus du fonds euros, des supports financiers en unités de compte. Fin novembre 2021, CCPMA PRÉVOYANCE a obtenu cette habilitation qui permettra à vos salariés, s'ils le souhaitent, de diversifier et répartir leur épargne à leur convenance sur de nouveaux supports aux profils de gestion et de rendement diversifiés.

Durant cette phase de transformation, l'ensemble des avantages du régime de retraite supplémentaire perdure. Les entreprises et leurs salariés continuent de profiter du cadre fiscal avantageux offert par le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE pour se constituer une épargne retraite.
Le taux de rendement du fonds euros, figurant parmi les meilleurs du marché, permet à vos salariés de bénéficier d'une épargne sécurisée et attractive dont le capital garanti est valorisé régulièrement.
En outre, le régime bénéficie, depuis le 1er juillet 2021, du relèvement du seuil minimum de sortie en rente à 100 €.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE
(MSA)
Retraite de base obligatoire

+

ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE AGIRC-ARRCO
Retraite complémentaire obligatoire

+

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE

AGRICA, LE SPÉCIALISTE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

AU SERVICE DU MONDE AGRICOLE

Des avantages pendant la vie professionnelle comme à la retraite

Interlocuteur de référence pour la protection sociale du secteur agricole, le Groupe AGRICA apporte des solutions pertinentes et des réponses adaptées en termes d'accompagnement.
AGRICA privilégie la proximité dans la relation client, l'innovation et l'expertise afin de proposer une offre complète répondant aux besoins de chacun en matière de retraite supplémentaire.

La gestion paritaire, valeur fondatrice du Groupe

Le paritarisme repose sur la concertation et le dialogue entre les représentants des salariés et des employeurs. Il se traduit par des décisions communes, équilibrées et dans l'intérêt de chacun avec une vision sur le long terme. En effet, les administrateurs ont un objectif commun : défendre les intérêts des salariés et des entreprises du monde agricole au sens large.

La retraite supplémentaire, un savoir-faire de plus de 20 ans

Le Groupe AGRICA propose aux entreprises du monde agricole, depuis plus de 20 ans, une gamme de produits d'épargne retraite supplémentaire spécialement étudiés pour leurs salariés afin d'améliorer leur revenu lors de leur départ à la retraite.
9e au classement de l'Argus de l'assurance(1) le Groupe AGRICA se positionne comme un acteur majeur de l'épargne retraite entreprise en France.
CCPMA PRÉVOYANCE, qui accompagne près de 296 000 salariés du monde agricole, propose un régime de retraite supplémentaire destiné à constituer une épargne. Communément nommé « article 83 » du Code général des impôts, elle offre aux entreprises adhérentes comme aux salariés un cadre fiscal et social avantageux.

Une épargne garantie

Les cotisations collectives issues des versements obligatoires employeur/salarié et les versements individuels facultatifs du salarié alimentent le compte individuel de ce dernier. Ces sommes sont investies sur un fonds en euros : elles sont garanties et les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis.

De faibles frais

Les frais s'élèvent à 1 % sur les versements et 0,30 % à compter du 1er janvier 2021 sur les encours, et comptent ainsi parmi les plus bas du marché.

Un régime solidaire

Des droits gratuits sont attribués aux salariés en arrêt de travail(2) ou en situation de chômage(3).

La possibilité d'améliorer ses revenus futurs en effectuant des versements individuels facultatifs

De nombreux salariés ont opté pour les versements individuels facultatifs, qui présentent un double avantage : la déductibilité fiscale pendant la période d'activité et la possibilité d'augmenter leur revenu de remplacement à la retraite.

Une fiscalité avantageuse

Des cotisations collectives déductibles pour l'entreprise et les salariés(4). Des versements individuels facultatifs déductibles du revenu imposable des salariés dans la limite des règles de plafonnement de déduction prévues par le Code général des impôts.

Une information claire et disponible à tout moment

Les entreprises et les salariés peuvent se connecter sur leur compte client sur le site internet **www.groupagrica.com** pour avoir des informations sur leur situation personnelle et effectuer des versements en ligne. Un relevé de compte individuel est également adressé, chaque année, aux salariés afin de leur indiquer le montant de leur épargne acquise ainsi qu'une estimation de leur rente issue du régime lors de leur départ à la retraite.

(1) Classement 2021 sur les cotisations en affaires directes 2020 tous produits retraites confondus en épargne collective
(2) Salarié en arrêt de travail depuis plus de 90 jours.
(3) Salarié affilié au régime depuis plus de cinq ans.
(4) Dans la limite des règles de plafonnement de déduction prévues par le Code général des impôts.

Une solution complète et flexible

Parce que la retraite est au cœur des sujets qui préoccupent le plus les Français, CCPMA PRÉVOYANCE propose un régime de retraite supplémentaire performant, complétant la retraite des régimes de base et complémentaire, et destiné à constituer une épargne avec l'aide de l'entreprise. Lors du départ à la retraite, cette épargne est transformée en rente.

Un régime grâce auquel les salariés se constituent une épargne retraite à leur rythme

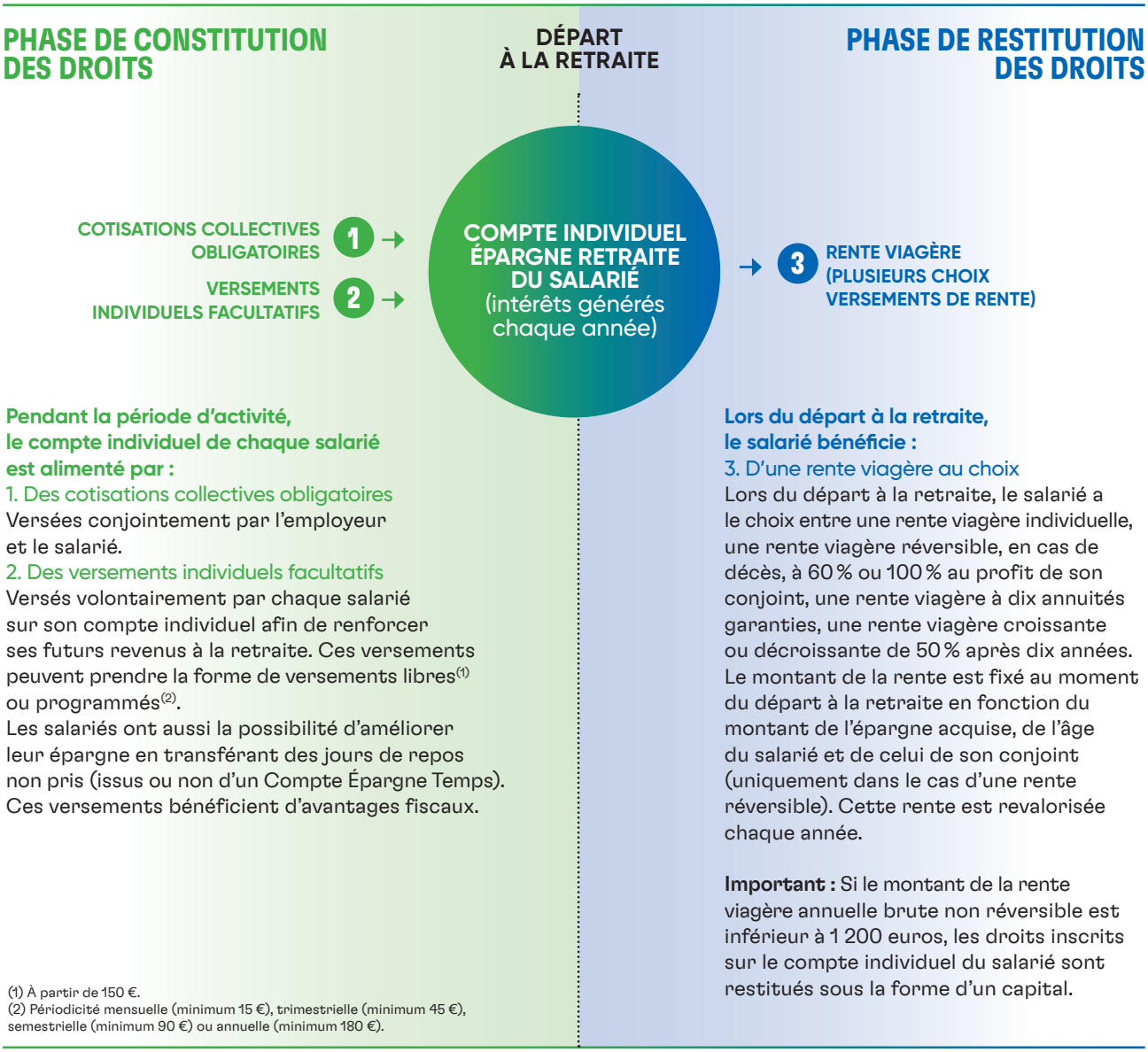

Pendant la période d'activité, le compte individuel de chaque salarié est alimenté par :

1. Des cotisations collectives obligatoires

Versées conjointement par l'employeur et le salarié.

2. Des versements individuels facultatifs

Versés volontairement par chaque salarié sur son compte individuel afin de renforcer ses futurs revenus à la retraite. Ces versements peuvent prendre la forme de versements libres[1] ou programmés[2].

Les salariés ont aussi la possibilité d'améliorer leur épargne en transférant des jours de repos non pris (issus ou non d'un Compte Épargne Temps). Ces versements bénéficient d'avantages fiscaux.

(1) À partir de 150 €.
(2) Périodicité mensuelle (minimum 15 €), trimestrielle (minimum 45 €), semestrielle (minimum 90 €) ou annuelle (minimum 180 €).

Lors du départ à la retraite, le salarié bénéficie :

3. D'une rente viagère au choix

Lors du départ à la retraite, le salarié a le choix entre une rente viagère individuelle, une rente viagère réversible, en cas de décès, à 60 % ou 100 % au profit de son conjoint, une rente viagère à dix annuités garanties, une rente viagère croissante ou décroissante de 50 % après dix années. Le montant de la rente est fixé au moment du départ à la retraite en fonction du montant de l'épargne acquise, de l'âge du salarié et de celui de son conjoint (uniquement dans le cas d'une rente réversible). Cette rente est revalorisée chaque année.

Important : Si le montant de la rente viagère annuelle brute non réversible est inférieur à 1 200 euros, les droits inscrits sur le compte individuel du salarié sont restitués sous la forme d'un capital.

BON À SAVOIR

Les salariés ont la possibilité d'effectuer directement des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel épargne retraite en se connectant à leur compte client sur le site www.groupagrica.com

UNE PROTECTION POUR LES PROCHES EN CAS DE DÉCÈS !

Le capital acquis sur le compte individuel est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Les salariés doivent, de ce fait, mettre à jour régulièrement leur(s) bénéficiaire(s) en fonction de l'évolution de leur situation personnelle. Pour ce faire, un module de désignation en ligne est disponible sur leur espace privé sur le site www.groupagrica.com

LA GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME : 2,75 % DE RENDEMENT DISTRIBUÉ EN 2020

L'évolution des marchés en 2020

L'année 2020 restera marquée par l'irruption brutale d'une crise sanitaire de grande ampleur.
Le virus COVID-19, né en Chine, s'est rapidement étendu à l'ensemble du globe, aboutissant à une récession globale. Le PIB mondial s'est contracté de près de 4 % en 2020 et les niveaux de PIB sont partout très inférieurs à ceux du début 2019, à de rares exceptions près (Chine, Taïwan, Vietnam...). La Chine a su enrayer la propagation du virus sur son territoire et a retrouvé des niveaux de croissance équivalents à ce qu'ils étaient avant la crise. En Europe et aux États-Unis, la reprise a été plus segmentée avec des secteurs gagnants, comme le digital ou la santé, mais aussi des grands perdants de cette crise, comme le tourisme, les loisirs ou l'aéronautique.
Au sein des grands pays de la zone euro, le repli de la croissance va de 5,4 % en Allemagne à plus de 11 % en Espagne.
Bénéficiant des leçons de la crise financière de 2008, les gouvernements et les banques centrales ont toutefois su agir rapidement en mettant en place des politiques monétaires et budgétaires efficaces qui ont pu amortir le choc de la crise.
De nombreux événements politiques et géopolitiques ont également eu lieu en 2020. Après des mois de négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne concernant le Brexit, un accord commercial qui régira leurs relations économiques à partir du 1er janvier 2021 a été conclu.
Les États-Unis ont poursuivi leurs sanctions contre les entreprises chinoises qui agissent à l'encontre des intérêts politiques et sécuritaires américains. La victoire du président Biden, au bout d'une élection contestée par son adversaire, n'a guère modifié l'intensité des querelles entre les deux pays.

La crise économique totalement atypique, résultant des politiques de confinement, a créé des déséquilibres spectaculaires (envolée du poids de la dette publique et privée, hausse spectaculaire de l'épargne des ménages, faible ajustement de l'emploi) dont l'évolution influera sur les trajectoires économiques des prochaines années. Les marchés financiers ont pourtant fait preuve d'une résilience remarquable en cette année 2020. Les interventions massives des banques centrales ont, à ce titre, été décisives. Elles ont absorbé dans leurs bilans le surcroît de dette publique. Par leurs achats d'obligations, y compris sur des entreprises de mauvaise qualité, elles ont contribué à rediriger les investisseurs vers les actifs risqués. Du côté des États, les aides ont pris différentes formes selon les pays : prêts garantis aux entreprises, mesures de chômage partiel, plans de soutien et de relance massifs. La mise au point de vaccins efficaces en un temps record a, par ailleurs, été un catalyseur positif très puissant pour les marchés à partir de novembre.
Certes, l'impact négatif de la pandémie sur les marchés a été dans un premier temps brutal, le CAC 40 a, par exemple, perdu presque 39 % entre le 19 février et le 18 mars, abandonnant plus de 12 % sur la seule séance du 12 mars alors que, dans le même temps, les cours du pétrole s'effondraient, passant même temporairement, en territoire négatif en avril. Mais, en dépit de la crise sanitaire, certains indices ont retrouvé, dès 2020, des niveaux record. Le bilan de l'année s'avère au total honorable, et même remarquable, pour les indices américains. Sur l'ensemble de l'année la performance ressort à -1 % pour les actions émergentes, -5,6 % pour le CAC40, +1,8 % pour le Dax en Allemagne et +14,1 % pour le S&P500 aux États-Unis. La palme revient au Nasdaq, qui progresse de 41,4 %, confirmant l'intérêt des investisseurs pour les valeurs technologiques dans un environnement où la digitalisation de l'économie s'est accélérée.

Bilan 2020

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable, tout en s'adaptant à un contexte de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.
S'agissant des actions, nous avons mis en œuvre, dans un contexte de forte volatilité, une allocation tactique et réactive.
Les désinvestissements, au cours du premier trimestre, et réinvestissements, au cours du second trimestre, ont ainsi concrétisé des plus-values fin juillet.
Ces ventes ont permis de cristalliser des plus-values tactiques, mais aussi de sécuriser les niveaux de risque de provisions pour dépréciation durable et la tendance d'impact sur les ratios de solvabilité.

La forte volatilité des marchés nous a, par ailleurs, incités à utiliser le véhicule « Actions couvertes » en diversification.

Concernant les obligations, dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés exceptionnellement bas (- 0,38 % en moyenne sur l'année, par exemple, pour les obligations d'État français à 10 ans). Dans ce contexte et pour préserver la rentabilité financière à long terme, nous avons maintenu nos contraintes d'investissements : pas d'achat de titre, avec un rendement inférieur à 1 %. Le taux de rendement à l'achat du portefeuille obligataire est ainsi préservé pour fin 2020 à 2,15 % pour la prévoyance, 3,07 % pour le canton retraite et 2,71 % pour le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE. Nous avons, par ailleurs, déployé nos investissements de diversification en créant un fonds obligataire qui peut trouver des rendements respectant nos contraintes de rendement minimum à travers des obligations étrangères couvertes en change.

Nous continuons enfin à investir sur des classes d'actifs liées à des biens réels tels que l'immobilier où nous atteignons les pondérations fixées dans le cadre du plan décennal ou bien le Private Equity qui offre, en contrepartie d'une illiquidité, des rendements très élevés.

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève, pour l'année 2020, à 4,16 %, bénéficiant, notamment, des plus-values réalisées sur les actions.
La valorisation du portefeuille de l'institut évolue à 5 426 M€ contre 5 143 M€ fin 2019.
L'appréciation de 243 M€ correspond à une progression de 5 % dont 69,6 M€ sont liés à la capitalisation, 186,8 M€ aux revenus du portefeuille et 26,6 M€ à l'effet marché. Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 112 M€.
L'immobilier représente 440 M€ (SCI, prêts, immobilisations corporelles) et les participations 2,3 M€ (hors SCI).
Les fonds communs de placements constitués à 53 % d'OPCVM actions s'élèvent à 807 M€.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CCPMA PRÉVOYANCE

fonds retraite supplémentaire en 2020

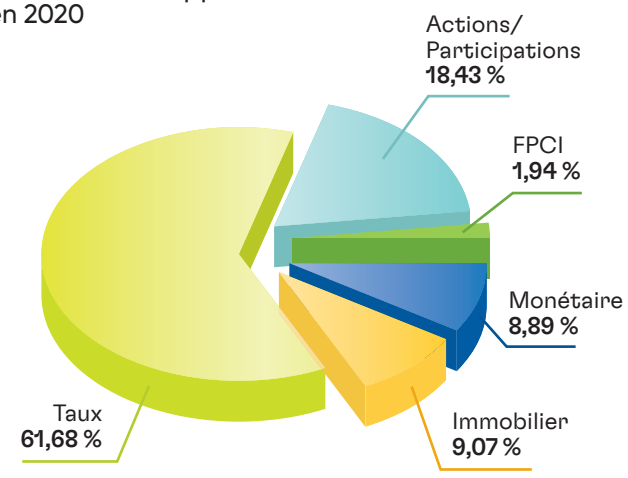

RENDEMENT DISTRIBUÉ AUX ASSURÉS

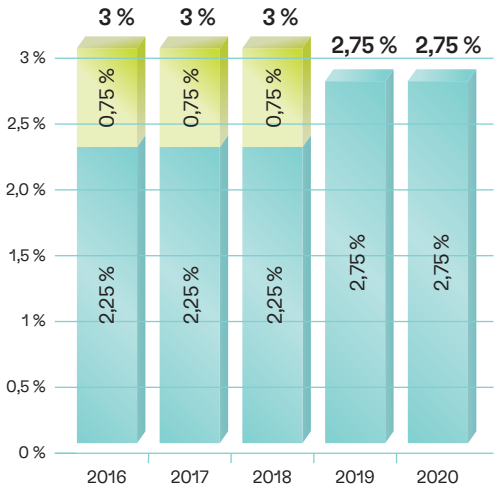

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2020

	(en millions d'euros)	2020	2019
1	Cotisations brutes (détail en annexe A)	**165,3**	160,5
2	Résultat financier (annexe B)	**111,6**	83,8
3	Charges des sinistres : prestations et frais payés (annexe C)	**-62,5**	-65,6
4	Charges des provisions assurance vie	**-198,5**	-167,5
5	Participation aux résultats	**3,4**	1,6
6	Frais d'acquisition et d'administration	**-5,5**	-5,7
7	Autres charges techniques	**-3,8**	-3,3
RÉSULTAT		**10,0**	**3,8**

DÉTAIL ET CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME

	(en millions d'euros)	2020	2019
1	**Annexe A** Cotisations	**165,3**	**160,5**
	Frais de gestion sur cotisations	*- 1,6*	*- 1,6*
Cotisations nettes		**163,7**	**158,9**
2	**Annexe B** Résultat financier brut	**111,6**	**83,8**
	Frais de gestion sur encours	*- 6,2*	*- 5,8*
Résultat financier net à répartir		**105,4**	**78**
	Répartition :		
	• *Compte technique (déficit et intérêts techniques)*	*21,2*	*3,8*
	• *Participation aux bénéfices*	*71,6*	*70,4*
	• *Résultat financier conservé*	*12,6*	*3,8*
3	**Annexe C** Charges des sinistres : prestations et frais payés	**- 62,5**	**- 65,6**
	• *Dont frais de gestion sur prestations*	*1,4*	*1,4*
Prestations nettes		**- 61,1**	**- 64,2**
	Répartition :		
	• *Rentes*	*- 8*	*- 5,8*
	• *Capital*	*- 53,1*	*- 58,4*

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1

Les cotisations brutes du régime (encaissées ou à recevoir des entreprises) atteignent 165,3 M€ en 2020, en hausse de 3 %.
L'activité enregistre la souscription de garanties optionnelles par de grandes entreprises et les versements individuels progressent.
Après prélèvement de 1,6 M€ au titre des frais de gestions (1 % des cotisations en 2020 comme en 2019), **les cotisations nettes, portées aux comptes des actifs, s'élèvent, en 2020, à 163,7 M€.**

2

Le résultat financier est de 111,6 M€ en 2020, en augmentation de 33 %.
Les revenus des placements s'élèvent à 55,5 M€. Les résultats des cessions de placements (plus-values sur OPCVM) représentent 63,2 M€.
Les autres charges nettes de produits cumulent 3,7 M€, principalement représentatives des dotations aux amortissements et provisions.
Les frais de gestion des placements du régime sont en baisse à 3,4 M€.
Le rendement comptable des placements qui en résulte s'établit à 4 % en 2020 contre 3,4 % l'exercice précédent, permettant de verser **un rendement net de 2,75 % sur le compte des actifs. Les rentes des retraités ont été revalorisées de 3 %** pour la dernière génération de rentes liquidée dont 0 % au titre du taux d'intérêt technique, ce qui a permis une revalorisation de 3 % au 1er janvier 2021. Les frais de gestion sur encours de 6,2 M€ (0,25 % en 2020 comme en 2019) viennent en déduction du résultat financier de 111,6 M€ **traduisant un résultat net de 105,4 M€** réparti comme suit :

- 21,2 M€ au compte technique des retraités ;
- 71,6 M€ à la participation aux bénéfices ;
- 12,6 M€ au résultat

3

Les prestations versées (en rente ou en capital) s'élèvent à 62,5 M€.
Ce montant est minoré par les frais de gestion sur les montants versés, qui s'élèvent à 1,4 M€.
Ainsi, les prestations nettes versées en 2020 sont de 61,1 M€. Elles sont majoritairement versées sous forme d'un capital pour 53,1 M€. Le reste est versé sous forme de rentes, soit 8 %. La faible proportion de versements sous forme de rentes s'explique par la jeunesse du régime.

4

Les charges des provisions assurance vie s'établissent à 198,5 M€ en 2020.
Elles correspondent aux inscriptions des droits des actifs pour 146,6 M€ et des retraités pour 51,9 M€.

5

La reprise de provisions pour participations aux résultats représente 3,4 M€.
Les montants portés aux comptes des actifs et retraités en 2020 représentent un montant de 75 M€, générant des reprises équivalentes.
La dotation à la provision pour participation bénéficiaire sur le résultat 2020 représente un montant de 71,6 M€, calculé sur le résultat financier.

6 et **7**

Les frais de gestion et autres charges techniques du régime sont de 10,7 M€ et ventilés comme suit :

- **(6)** Frais d'acquisition et d'administration (fonctions commerciales, gestion des cotisations...) pour un montant de 5,5 M€.
- **(7)** Autres charges techniques (fonctions supports, contributions, taxes, dotations aux réserves...) pour 3,8 M€.
- Frais de gestion des sinistres (instruction des dossiers retraite) de 1,4 M€.

Ces frais sont couverts à hauteur de 8 M€ par les différents prélèvements de 1 % sur les cotisations, de 0,25 % sur l'encours et de 3 % sur les rentes versées.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE AGRICA

202 000
ENTREPRISES ADHÉRENTES

3 MD€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

PRÈS DE
725 440
BÉNÉFICIAIRES D'UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

+ DE
1 MILLION
DE SALARIÉS PROTÉGÉS

CHIFFRES CLÉS DE LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DU GROUPE AGRICA

198,6 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

4,4 MD€
D'ENCOURS

322 989
SALARIÉS COTISANTS

16 897
ENTREPRISES ADHÉRENTES

AGRICA PRÉVOYANCE

Proches par nature, engagés à vos côtés

Réf. 84226

AGRICA PRÉVOYANCE représente CCPMA PRÉVOYANCE – Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 – SIRET 401 679 840 00033 – Membre du GIE AGRICA GESTION RCS Paris n° 493 373 682 – Siège social : 21, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris – Tél. : 01 71 21 00 00 – **www.groupagrica.com**